

ASSEMBLEE NATIONALE

22 novembre 2005

LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (n° 2615)

AMENDEMENT

N° 107

présenté par
MM. Floch, Dray
et les membres du groupe Socialiste

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« Projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'éviter tout amalgame entre terrorisme et immigration clandestine.